
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de MONTANAY

Police du stationnement Extrait du registre des arrêtés du Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Commune de MONTANAY
Arrêté temporaire n°2026-123
Objet : Emménagement rue de la Croix Blanche

Le Maire de MONTANAY

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3642-2, L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 ;
- **VU** le Code de la Route ;
- **VU** le Code de la Voirie Routière ;

Considérant la demande de Mme Laurence PEY pour le stationnement d'un véhicule de déménagement le samedi 27 juin 2026, le vendredi 27 juillet et le dimanche 28 juillet 2026 ;

ARRETE

Article 1er :

Les places de stationnement situées devant le n°238 rue de la croix Blanche 69250 Montanay sont réservées au véhicule de déménagement le samedi 27 juin 2026, le vendredi 27 juillet et le dimanche 28 juillet 2026 .

Article 2 :

Le stationnement de tout autre véhicule entre 7h et 20h est interdit à ces emplacements durant toute la période précitée.

Article 3 :

Le stationnement du véhicule de déménagement ne doit en aucun cas entraver la chaussée et la circulation, et laisser impérativement le **passage libre pour les services de secours.**

Article 4 :

Le demandeur devra veiller à la protection et à la sécurité des piétons et cyclistes aux abords des stationnements réservés tout particulièrement le temps des déchargements.

Article 5 :

L'affichage du présent arrêté et la signalisation seront assurés par le demandeur.

Fait à Montanay, le 23/06/2026
Le Maire
Patrice COEURJOLLY

Ampliation sera adressée à :

- Gendarmerie de Neuville sur Saône
- Police Municipale de Montanay
- Service de secours
- Madame Laurence PEY

